	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires : - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</p>
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT - Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 VALLEE DE LA NIZONNE</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR7200663</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence : - Arrêté ministériel du 04 avril 2016 portant désignation de la ZSC Vallée de la Nizonne ; - Arrêté préfectoral du 31 mars 2005 portant approbation du document d'objectifs du site</p>	

Description et intérêt du site :
Le site comprend l'ensemble du cours de la Lizonne qui se prolonge vers l'amont et vers l'aval dans le département de la Dordogne (région Aquitaine), jusqu'à sa confluence avec la Dronne (bassin de la Garonne). Il s'agit d'une petite rivière de plaine, à eaux de bonne qualité, dont le lit majeur présente un échantillon typique des milieux caractéristiques des petites vallées alluviales centre-atlantiques : prairies hygrophiles, cours d'eau se divisant en de nombreux bras morts ou vifs isolant des îles boisées, ripisylve à aulne et frêne, cultures et, localement (sud de Gurat), tourbières et marais alcalins parsemés de nombreux étangs résultant d'une ancienne extraction locale de la tourbe.

<p>Qualité et importance</p>	<p>Ce vaste complexe écologique accueille une grande diversité d'espèces, dont certaines sont rares ou menacées : présence du Vison d'Europe et de la Loutre, de chauves-souris, de papillons et d'odonates protégés, de plantes protégées au niveau national ou régional, liées aux zones humides ou aux coteaux calcaires. Les éléments les plus remarquables sont formés de tourbières alcalines, milieu rare et en forte régression, et le site détient la principale zone en Aquitaine de bas marais calcaires à Cladium.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Le système de vallée a été confronté à une très forte progression des cultures intensives, au détriment des milieux tourbeux. Ce phénomène a été limité sur les tourbières de Vendoire grâce à la mise en place d'une gestion conservatoire. Le fonctionnement hydrologique se voit perturbé par une pression de prélèvement élevée. L'abandon des pratiques de gestion adaptées à la conservation des habitats humides ouverts et la plantation d'espèces forestières inadaptées menacent les prairies humides.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers, ne sont pas concernées) ;

7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;

21- Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais.

Classe d'habitat	• Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	45 %
	• Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %
	• Forêts caducifoliées	17 %
	• Prairies améliorées	6 %
	• Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	5 %
	• Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
	• Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
	• Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %
	• Pelouses sèches, Steppes	1 %
	• Forêts de résineux	1 %
	• Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
	• Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :**Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil****Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :**

6110 – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* (32,59 ha) ;

7210 – Bas marais calcaires à Marisques *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalianae* (32,59 ha) ;

91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (260,72 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil**Reptiles :**

1220 – Cistude d'Europe *Emys orbicularis*

Poissons :

1096 – Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

1163 – Chabot commun *Cottus gobio*

Invertébrés :

1041 – Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

1044 – Agrion de Mercure *Coenagrion murcuriale*

1046 – Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*

1059 – Azuré de la sanguisorbe *Maculinea teleius*

1060 – Cuivré des marais *Lycanea dispar*

1065 – Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*

1071 – Fadet des laiches *Coenonympha oedippus*

Mammifères :

1303 – Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposetum* (150 ind)

1304 – Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (1 – 50 ind)

1307 – Petit murin *Myotis blythii*

1308 – Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* (1 -50 ind)

1310 – Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* (1 - 5000 ind)

1321 – Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*

1323 – Murin de Beschtein *Myotis beschteini*

1324 – Grand murin *Myotis myotis*

1355 – Loutre d'Europe *Lutra lutra*

1356 – Vison d'Europe *Mustela lutreola*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Espèces	Habitats
Intérêt majeur	Azuré de la Sanguisorbe ; Fadet des laiches ; Vison d'Europe	Prairies à Molinies sur sols calcaires, Tourbières basses alcalines, bas marais calcaires à Marasique
Intérêt fort	Gomphe de graslin ; Cordulie à corps fin ; Cuivré des marais ; Damier de la Succise ; Cistude d'Europe ; Grand rhinolophe ; Petit rhinolophe ; Barbastelle ; Minoptère de Schreibers ; Loutre d'Europe	Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux Prairies maigres de fauche de basse altitude Bas marais calcaire à Marisques Tourbières basses alcalines Grottes naturelles

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Vison et Loutre d'Europe			Reproduction et élevage des petits										
Fadet de laiches Azuré de la Sanguisorbe			Imago, reproduction, ponte, nymphe										
Milieux aquatiques	Entretien du lit	Reproduction des invertébrés (semi-) aquatiques						Enlèvement de dépôts localisés ou d'embâcles					
		Reproduction et nidification des vertébrés						Entretien de la végétation					
	Entretien des berges	Élagage, taille des arbres, végétation des bergers			Reproduction des végétaux			Élagage, tailles des arbres, végétation des bergers					
Zones humides		Destruction, fragmentation											

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible





Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* (32,59 ha) ;
 3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* (32,59 ha) ;
 3260 – Rivières des étages montagnards à planitiaires avec végétation flottante à renoncules
 aquatiques *Ranunculion fluitantis* et *Callitricho-Batrachion* (162,95 ha) ;
 5110 – Formations stables xérophiles à Buis commun *Buxus sempervirens* des pentes
 rocheuses (*Barberidion p.p.*) (32,59 ha) ;
 5130 – Formations à genévriers *Juniperus communis* des landes et pelouses calcaires (32,59 ha) ;
 6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-
Brometalia*) (*sites d'orchidées remarquables) (32,59 ha) ;
 6410 – Prairies à Molinies sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (32,59
 ha) ;
 6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin (97,77
 ha) ;
 6510 – Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
 (195,54 ha) ;
 7230 – Tourbières basses alcalines (32,59 ha) ;
 8310 – Grottes naturelles (non exploitées par le tourisme).

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux

 Amphibiens : Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i> Rainette méridionale <i>Hyla meridionalis</i> Rainette verte <i>Hyla arborea</i> Triton marbré <i>Triturus marmoratus</i>	 Mammifères : Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i> Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i> Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i> Oreillard gris <i>Plecotus auritus</i> Oreillard roux <i>Plecotus austriacus</i> Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>
 Reptiles : Couleuvre verte et jaune <i>Coluber viridiflavus</i> Lézard des murailles <i>Podarcis muralis</i> Lézard vert <i>Lacerta viridis</i>	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i> Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> Guifette noire <i>Chlidonias niger</i> Grue cendrée <i>Grus grus</i> Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> Pic mar <i>Dendrocopos medius</i> Pic noir <i>Dryocopus martius</i>
 Oiseaux Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i> Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> Circaète Jean-le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> Milan noir <i>Milvus migrans</i>	

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	14	3
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	20	2
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	18	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	14	

Site web du site Natura 2000 :

[http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Patrimoine-naturel/Natura-2000/\(language\)/fre-FR](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Patrimoine-naturel/Natura-2000/(language)/fre-FR)

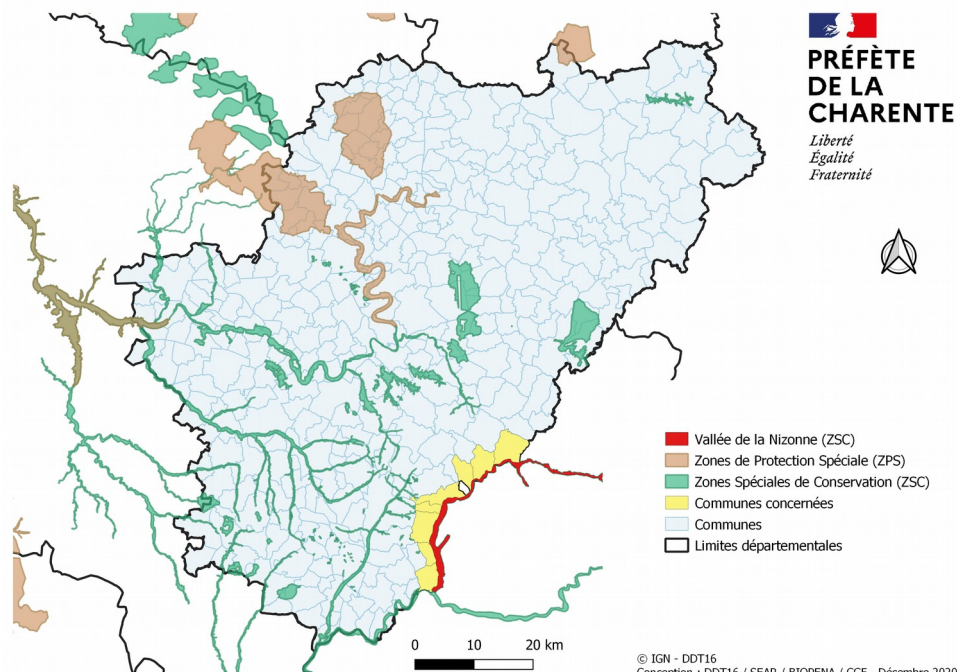
Pour plus d'informations sur les espèces principales patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR7200663.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

[http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Patrimoine-naturel/Natura-2000/\(language\)/fre-FR](http://www.pnr-perigord-limousin.fr/Le-Parc/Les-actions/Patrimoine-naturel/Natura-2000/(language)/fre-FR)

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées en Charente : Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Edon, Gurat, Palluau, Saint-Severin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR7200662 : Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle (CHARENTE / DORDOGNE)
- ZSC FR7200810 : Plateau de l'Argentine (DORDOGNE)

Périmètre de la Vallée de la Nizonne :

